



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 16 de l'ordre du jour

Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain

Rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain et évaluation des conséquences de l'inégalité pour le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain, qui contient une évaluation des conséquences de l'inégalité pour le développement, est soumis en application de la résolution 65/120 de l'Assemblée générale. On y examine les tendances récentes en matière d'inégalité ainsi que leurs conséquences pour le développement économique et social, en s'appuyant sur les recherches analytiques et empiriques menées actuellement sur les causes de l'inégalité. En conclusion, le rapport présente un certain nombre de recommandations visant à lutter contre l'inégalité à tous les niveaux, notamment dans le cadre du système des Nations Unies, afin de contribuer à l'action menée actuellement pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux du Millénaire.



I. Introduction

1. C'est lors du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en 1995 que la proposition d'instaurer un nouvel ordre mondial humain a été formulée pour la première fois. Ce nouvel ordre vise à promouvoir le règlement des problèmes mondiaux par l'intermédiaire du recours à des méthodes multilatérales. Il met l'accent sur le développement humain et sur la réduction du fossé qui sépare les riches des pauvres, aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci. Cette démarche est reflétée dans la vision qui est au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement et notamment du programme de développement pour l'après-2015, qui souligne qu'il importe de définir des cibles explicites en matière de lutte contre l'inégalité pour garantir l'instauration d'un développement économique et social à la fois équitable et durable. En effet, l'inégalité en matière de revenu, de distribution des terres et d'accès aux infrastructures et aux services sociaux continue d'être un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux du Millénaire. Or très souvent l'action menée pour atteindre ces objectifs ne tient pas suffisamment compte des conséquences de l'inégalité pour le développement économique et social.

2. On trouvera dans le présent rapport une évaluation succincte des conséquences de l'inégalité pour le développement durable. On y examine les tendances récentes en matière d'inégalité, les causes des inégalités ainsi que leurs conséquences pour le développement économique et social, tant à l'intérieur d'un même pays qu'entre les différents pays. Le rapport examine aussi l'action menée dans ce domaine au cours des deux dernières années par les organismes des Nations Unies pour répondre aux inquiétudes grandissantes suscitées par les disparités considérables et persistantes entre riches et pauvres, et pour lutter contre les conséquences néfastes de ces disparités pour la promotion d'un développement humain à travers le monde. En conclusion, le rapport présente un certain nombre de recommandations visant à proposer des moyens de lutter contre l'inégalité à tous les niveaux, notamment dans le cadre des activités des organismes des Nations Unies, afin de contribuer à l'action menée actuellement pour réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux du Millénaire.

II. Tendances actuelles en matière d'inégalité

3. Au cours des 30 dernières années, d'importants progrès ont été accomplis en matière de réduction de la pauvreté absolue de revenu au niveau mondial. Malgré l'accroissement démographique, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a reculé, passant de 1,9 milliard en 1981 à 1,3 milliard en 2008, et le pourcentage de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour a lui aussi diminué, passant de 52 à 22 % dans le même intervalle¹. Cependant, les progrès ont été inégaux : ils sont surtout remarquables en Asie de l'Est, notamment en Chine. Dans d'autres parties du monde, comme l'Afrique subsaharienne et les pays touchés par des conflits, les progrès sont moins probants. Alors qu'en Asie de l'Est le pourcentage de pauvres a diminué de 6,2 % par an entre 1981 et 2008, la diminution n'a été que de 0,3 % par an en Afrique subsaharienne. On voit donc que le niveau de

¹ Outil en ligne d'analyse de la pauvreté de la Banque mondiale, PovcalNet.

revenu et de consommation des populations se trouvant au bas de l'échelle sociale en termes de répartition du revenu a augmenté, mais de façon inégale.

4. Dans de nombreux pays développés, le seuil de pauvreté a été défini comme un pourcentage du revenu national moyen ou médian, et les taux de pauvreté ont augmenté. Le fait de fixer le seuil de pauvreté par rapport à un revenu moyen a mis en évidence l'augmentation des écarts de revenu. Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le nombre de personnes disposant d'un revenu inférieur à 50 % du revenu médian a augmenté de 1,2 point de pourcentage entre le milieu des années 80 et le milieu des années 2000². Dans l'Union européenne, la proportion de personnes vivant avec moins de 60 % du revenu médian (après transferts sociaux) a augmenté dans la plupart des pays, conséquence de la persistance d'un taux de chômage élevé après la crise³.

5. L'inégalité entre les personnes est largement déterminée par leur pays de résidence, étant donné les grandes disparités entre les revenus nationaux par habitant des différents pays. En effet, le XX^e siècle a vu se creuser l'écart entre les revenus nationaux moyens par habitant⁴. L'écart entre les revenus nationaux des différents pays s'est rapidement creusé entre 1980 et 2000, date à laquelle il a commencé à diminuer, grâce à une croissance économique plus solide dans les pays en développement. Cependant, même avec la réduction de l'inégalité qui s'est produite après 2000, le coefficient de Gini mesurant l'inégalité entre les pays est demeuré plus important qu'il ne l'était dans les années 80.

6. Malgré le recul de la pauvreté absolue, les écarts de revenu ont augmenté dans de nombreux pays du monde. Entre 1990 et la fin des années 2000, l'inégalité en termes de revenu disponible – c'est-à-dire le revenu restant après les impôts et les transferts – a augmenté dans 62 pays sur 116⁵. Ces pays représentent près des deux tiers de la population mondiale. Une large majorité des pays développés ont vu augmenter l'inégalité sur leur territoire, de même que certains des grands marchés émergents. Le fossé entre riches et pauvres s'est creusé non seulement dans certains pays développés où les inégalités étaient déjà grandes, comme le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, mais aussi dans certains pays où les inégalités étaient traditionnellement faibles, comme les pays nordiques et l'Allemagne. C'est en Europe de l'Est et dans les pays en transition vers l'économie de marché que les écarts de revenu ont augmenté le plus rapidement.

² Organisation de coopération et de développement économiques, « Growing Unequal? Income Distribution and Poverty in OECD Countries » (Croissance et inégalités : distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE) (Paris, 2008).

³ Données relatives aux tendances concernant les populations exposées à la pauvreté tirées de la base de données statistiques Eurostat (revenu, inclusion sociale et conditions de vie).

⁴ Branko Milanovic, *The Haves and the Have-Nots: A Brief and Idiosyncratic History of Global Inequality* (New York, Basic Books, 2011).

⁵ La description des tendances récentes en matière d'inégalité au niveau régional est centrée sur la période allant de 1990 à la fin des années 2000 pour faire en sorte que les données soient aussi exhaustives et fiables que possible – par exemple, les indicateurs d'inégalité concernant les anciens pays communistes d'Asie centrale et d'Europe de l'Est avant 1990 sont rares; quand ils sont disponibles, les marges d'erreur dans les mesures sont assez importantes. Pour plus de précisions, voir Frederick Solt, « Standardizing the World Income Inequality Database », *Social Science Quarterly*, vol. 90, n° 2, (juin 2009). Données disponibles à l'adresse www.siuc.edu/~fsolt/swiid/swiid.html.

7. Au Mexique et dans huit autres pays d'Amérique latine, les écarts de revenu ont augmenté dans les années 90, mais reculé rapidement depuis 2000⁶. L'écart entre riches et pauvres s'est réduit dans la plupart des pays africains, notamment dans des pays d'Afrique australe où les inégalités étaient très importantes, comme le Botswana, le Lesotho et le Swaziland, à l'exception de l'Afrique du Sud, où le fossé a continué à se creuser rapidement après l'apartheid, malgré une croissance économique constante et l'expansion des programmes d'assistance sociale⁷.

8. Alors que l'inégalité est traditionnellement moins importante en Asie que dans d'autres régions en développement, elle a néanmoins augmenté dans 20 pays asiatiques sur 28 entre 1990 et la fin des années 2000. Le cas le plus remarquable est celui de la Chine, où le coefficient de Gini est passé de 32,2 en 1990 à 43,4 en 2008 malgré une forte croissance économique et une diminution importante de la pauvreté. L'inégalité a également augmenté en Inde au cours de cette période. Elle a cependant reculé dans certains pays d'Asie du Sud-Est, à savoir la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, depuis le milieu des années 90.

9. En résumé, les écarts de revenu ont augmenté dans des pays et régions où ils étaient relativement faibles en 1990 et ont diminué dans certains pays qui souffraient – et continuent de souffrir – de fortes disparités. Cependant, les augmentations ont été plus importantes que les diminutions. En outre, les écarts de revenu ont augmenté principalement parce que les plus riches se sont enrichis alors que la situation des secteurs les plus pauvres de la population ne s'est pas améliorée.

10. L'inégalité internationale demeure plus importante que l'inégalité interne, dans la plupart des cas. Le coefficient de Gini mesurant l'inégalité mondiale en termes de revenu, qui est passé de 68,4 en 1988 à 70,7 en 2005, montre que l'inégalité internationale est plus importante que celle observée au sein d'un pays, quel qu'il soit. La part du revenu global des 10 % les plus riches de la population mondiale a progressé pendant la même période, passant de 51,5 % à 55,5 %⁸. Bien que les pays à faible revenu aient connu une croissance plus rapide que les pays à revenu élevé et que l'inégalité internationale ait chuté, l'écart absolu entre ces deux groupes de pays en termes de revenu national moyen par habitant s'est creusé, passant de 18 525 dollars en 1980 à près de 32 900 dollars en 2007, avant de diminuer légèrement pour atteindre 32 000 dollars en 2010⁹. Il est difficile de prévoir les conséquences des crises mondiales pour cette tendance très récente. L'écart absolu entre les pays à faible revenu et ceux à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en termes de

⁶ Au Mexique, le coefficient de Gini a diminué, passant de 49,1 en 2000 à environ 43,7 en 2010; cette diminution a effacé l'augmentation des inégalités qui s'était produite dans les années 80 et jusqu'en 1994. La diminution est attribuée à la réduction des écarts de salaires, à la mise en œuvre de programmes d'assistance sociale (transferts publics, notamment dans le cadre du programme « Progresa/Oportunidades ») et, dans une moindre mesure, aux transferts de fonds.

⁷ Murray Leibbrandt et al., « Trends in South African Income Distribution and Poverty since the Fall of Apartheid », documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n°101 (Paris, OCDE, 2010).

⁸ Branco Milanovic, « Global inequality recalculated and updated: the effect of new PPP estimates on global inequality and 2005 estimates », *The Journal of economic inequality*, vol. 10, n°1 (mars 2012).

⁹ Il s'agit de nos propres calculs à partir des données concernant le produit intérieur brut par habitant (mesuré en dollars constants de 2005 selon le principe de la parité de pouvoir d'achat) de la base de données de la Banque mondiale sur les Indicateurs du développement dans le monde disponible à l'adresse <http://databank.worldbank.org/ddp/home.do> (consulté le 19 juillet 2012).

revenu par habitant a augmenté tout au long de la période à l'examen, passant de près de 3 000 dollars en 1980 à 7 600 en 2010.

11. L'inégale répartition des richesses mondiales est plus importante que l'inégale répartition du revenu. Dans une vaste entreprise de collecte de données comparables entre les pays, Davies et d'autres¹⁰ ont estimé à 80 le coefficient de Gini mesurant l'inégalité de la répartition des richesses mondiales (en utilisant des taux à parité des pouvoirs d'achat)¹¹ en 2000. À cette date, les 10 % les plus riches de la population mondiale possédaient 71 % de la richesse mondiale – alors qu'ils possédaient 55,5 % du revenu mondial – et le 1 % le plus riche possédait 32 % de la richesse mondiale. Près de 90 % des adultes appartenant à cette frange de 1 % vivaient dans des pays développés, dont 37 % aux seuls États-Unis qui, en 2000, représentaient 5 % de la population mondiale. Près de 30 % de la population appartenant au dernier décile en termes de richesse vivaient en Afrique, région représentant 13 % de la population mondiale.

12. En résumé, la pauvreté absolue de revenu a reculé au cours des 30 dernières années, quoique de façon très inégale, tandis que la pauvreté relative (les écarts de revenu) a augmenté. L'écart absolu de revenu entre les pays à revenu élevé et ceux à faible revenu croît, alors que lorsque le revenu de chaque pays est pondéré par sa population, les disparités relatives entre les pays diminuent. Les disparités en termes de revenu et de richesse observées au niveau mondial sont plus importantes que celles constatées au sein d'un pays quel qu'il soit, et elles ne diminuent pas.

III. Causes des inégalités

13. Jusqu'en 2007 et à l'apparition de la crise économique et financière, l'intégration progressive de l'économie mondiale des dernières décennies a contribué à l'accélération du rythme de la croissance et à l'amélioration des perspectives et des conditions sociales de beaucoup. Si la mondialisation des échanges s'est accompagnée d'une réduction des inégalités de revenu, la mondialisation financière, particulièrement l'investissement direct étranger, a toutefois engendré une aggravation de ces inégalités. Ces dernières années, la déréglementation financière et l'accélération rapide des courants internationaux de capitaux ont façonné l'intégration de l'économie mondiale. Les institutions et les marchés financiers dirigent l'économie réelle au lieu de la servir, faussant les échanges et les investissements, accentuant les inégalités et faisant planer une menace permanente sur la stabilité économique¹². Cette période de mondialisation

¹⁰ James B. Davies et al., « The world distribution of household wealth », Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune, 2006.

¹¹ Ibid., tableau 11b. Les estimations s'appuyaient sur la richesse mesurée en dollars des États-Unis et n'étaient donc pas entièrement comparables au coefficient de Gini pour le revenu utilisé par Milanovic, qui utilisait le dollar international. En outre, bien que les travaux postérieurs de Davies et al. (2007 et 2008) soient les plus récents et complets à ce jour, les données servant de sources (enquêtes sur les ménages dans certains cas, documents fiscaux dans d'autres), l'unité économique de l'analyse (ménages, personnes ou adultes, selon le pays) et la qualité des données ont affecté la qualité des estimations, notamment celle du coefficient de Gini, pour laquelle il faudrait disposer de données relatives à l'ensemble du spectre des richesses. Les auteurs ont reconnu avoir sous-estimé les parts des plus riches.

¹² Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la treizième session de la Conférence intitulé « Une mondialisation

dirigée par la finance se caractérise par l'augmentation du chômage : tandis que les secteurs financiers des pays développés connaissent une croissance rapide, celle-ci n'a pas engendré la création d'emplois escomptée. Au contraire, beaucoup continuent de travailler dans le secteur informel et occupent un emploi de plus en plus précaire et le droit du travail et les syndicats et leur pouvoir de négociation sont affaiblis par la concurrence livrée au niveau mondial pour attirer le capital.

14. Il est établi que la mondialisation financière a contribué à l'aggravation des inégalités de revenu du fait de la multiplication des crises découlant de l'aggravation du risque. Les chocs, propagés par des échanges, des investissements et des courants financiers moindres, aggravent les inégalités et entraînent une dégradation des indicateurs sociaux. En outre, en période de relèvement économique consécutif à une crise, les employeurs et les salariés sont portés à renégocier les termes de leur collaboration. Dans la mesure où la crise tend à placer les employeurs en position de force, les salaires restent peu élevés. Par ailleurs, le relèvement est inégal : les salariés et les petites entreprises sont accablés par les coûts, alors que les grandes entreprises sont les vainqueurs de la crise¹³. Au cours des 30 dernières années, les effets négatifs de la crise sur l'emploi et les revenus ont été aggravés par les politiques macroéconomiques d'austérité procycliques visant à contenir l'inflation à un taux très bas. L'absence de protection sociale est aussi un facteur d'aggravation de l'insécurité économique et des inégalités.

15. Le progrès technologique contribue aussi aux inégalités de revenu en valorisant encore les compétences de haut niveau, alors que la mondialisation tire les salaires de la main-d'œuvre non qualifiée vers le bas, mettant au jour la nécessité pressante de rendre l'éducation, la formation et les technologies accessibles à tous pour réduire les inégalités. Les effets du progrès technologique sont variables d'une région en développement à l'autre : en Asie, ils ont été plus marqués qu'en Amérique latine, du fait de la proportion plus importante d'industries manufacturières de haute technicité. L'Asie est de plus en plus exposée à la pression qu'engendrent les écarts de revenus entre la main-d'œuvre qualifiée et la main-d'œuvre non qualifiée. L'excédent de l'offre de travail, qui fait baisser les taux de rémunération, contribue aussi à la diminution de la part des revenus du travail des pays en développement asiatiques. La répartition de l'investissement, moins équitable en Asie qu'en Amérique latine, contribue à l'aggravation des inégalités. Dans un grand nombre de pays, 25 % à 35 % de l'ensemble des inégalités salariales s'expliquent par des écarts de ressources humaines et de compétences¹⁴. Une étude conduite par l'Organisation internationale du Travail (OIT)¹⁵ a montré que l'aggravation des inégalités était liée à des facteurs économiques comme les changements induits par la technologie dans la demande de main-d'œuvre qualifiée, l'investissement direct étranger et la libéralisation des prix. L'étude a aussi montré que la valorisation des ressources humaines, mesurées en années d'éducation, diminuait les inégalités.

centrée sur le développement : vers une croissance et un développement équitables et durables » (UNCTAD (XIII)/1) (en anglais seulement).

¹³ Joseph E. Stiglitz, *The Price of Inequality: How Today's Divided Society Endangers Our Future*, (New York, W.W. Norton & Company, 2012).

¹⁴ Banque asiatique de développement, *Asian Development Outlook 2012: Confronting Rising Inequality in Asia* (Manille, 2012).

¹⁵ OIT, *Rapport sur le travail dans le monde 2008 : les inégalités de revenu à l'heure de la mondialisation financière* (Genève, 2008).

16. Certaines inégalités pourraient être réduites si on donnait à chacun les moyens de participer pleinement à l'économie mondiale et de se préserver des effets des crises, en garantissant une protection sociale et en investissant dans le capital humain, et si le plein emploi et l'emploi décent étaient encouragés par des politiques de l'emploi actives. Les écarts de rémunération liés aux différences de compétences pourraient encore être réduits dans les pays en développement en augmentant la demande d'emplois dans les secteurs hautement productifs, que ce soit en investissant dans le développement agricole ou en encourageant le transfert de technologie. En outre, il est établi que les politiques de redistribution et l'imposition progressive réduisent les inégalités. Au total, les causes structurelles des inégalités seraient plus facilement surmontées si l'on encourageait une croissance économique qui profite à tous et une politique macroéconomique internationale plus cohérente – particulièrement en s'attaquant au problème de la déréglementation financière et en substituant des politiques anticycliques aux politiques procycliques.

IV. Conséquences des inégalités sur le développement économique et social

17. Un niveau élevé d'inégalités de revenu atténue les effets de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté, affaiblit la cohésion et la confiance sociales, aggrave l'instabilité et favorise les conflits. Les inégalités de revenu entravent l'accès des pauvres à la vie économique, sociale et politique. Si l'on ne s'attaque pas délibérément aux inégalités à la fois aux niveaux national et international, le développement continuera de ne profiter qu'à certaines catégories de la population ou finira par s'arrêter complètement.

18. La transmission intergénérationnelle des inégalités est un obstacle important au développement économique et social. De nombreuses recherches montrent que les parcours individuels sont étroitement liés aux origines socioéconomiques de la famille. Défavorisés, les groupes les plus pauvres ne peuvent pas tirer parti de la croissance, tandis que les privilégiés peuvent protéger leur situation et la transmettre à leurs enfants. Lorsque le niveau des inégalités est élevé, les nantis sont mieux à même que les défavorisés d'investir dans l'éducation de leurs enfants et d'influencer l'action politique et les institutions pour qu'elles servent leurs intérêts.

19. L'influence des origines familiales sur la réussite individuelle est le résultat de nombreux facteurs, comme la discrimination, l'investissement des parents dans l'éducation de leurs enfants, le capital social et les études. Des parents qui ont réussi, qui sont fortunés et qui ont reçu une bonne éducation sont mieux placés pour veiller à ce que leurs enfants reçoivent la meilleure éducation possible, que cela signifie payer une école privée ou vivre dans les quartiers où se trouvent les meilleures écoles. À l'inverse, les familles pauvres ne peuvent pas autant investir dans l'éducation de leurs enfants, que ce soit en termes financiers ou de capital social. La ségrégation spatiale aussi joue un rôle, dans la mesure où les familles pauvres qui vivent dans des zones reculées ou rurales rencontrent davantage de difficultés pour accéder à des services sanitaires ou éducatifs de bonne qualité, à l'eau potable et à l'assainissement ou à des emplois lucratifs.

20. Un niveau élevé d'inégalités de revenu empêche aussi les enfants dont les parents ont de petits revenus à grimper l'échelle sociale. Des recherches sur la mobilité du revenu intergénérationnelle montrent que l'aggravation des inégalités de

revenu entraîne une diminution de la mobilité économique intergénérationnelle. Selon les données disponibles, l'élasticité intergénérationnelle des revenus, qui va de 0 (mobilité totale : aucune relation entre le revenu des parents et celui des enfants) à 1 (mobilité nulle : le revenu des parents détermine celui des enfants), s'élève au Danemark à 0,15, sa valeur la plus basse, et au Pérou à 0,67, sa valeur la plus élevée. Parmi les pays développés, elle tend à avoir une valeur plus basse dans les pays nordiques et une valeur plus élevée aux États-Unis d'Amérique, en Italie et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord¹⁶. Le peu de données qui existent à ce sujet concernant les pays en développement montrent que la valeur de l'élasticité-revenu intergénérationnelle tend à y être plus élevée que dans les pays développés.

21. La mobilité tend aussi à être moins élevée dans les pays où les inégalités sont plus marquées¹⁷. Le niveau global de développement contribue à la relation entre mobilité et niveau d'inégalités dans la mesure où le développement économique favorise l'éducation et l'emploi. La mobilité est d'autant plus faible que l'écart entre les revenus les plus bas et les revenus les plus hauts est élevé. En outre, dans les sociétés les plus inégalitaires, les riches ont tout intérêt à protéger leur situation et, disposant de davantage de moyens, ils utilisent leur fortune pour influencer le monde politique en leur faveur, ce qui entrave la mobilité des personnes défavorisées.

22. Si des recherches approfondies et détaillées ont été menées sur la mobilité socioéconomique dans les pays développés, on en sait peu sur la mobilité intergénérationnelle dans les pays en développement. Pour autant, le rapport étroit qui existe entre la situation socioéconomique des parents et celle des enfants a été établi empiriquement dans de nombreux pays¹⁸. Parmi les facteurs qui contribuent aux variations de la mobilité à l'intérieur des pays ou d'un pays à l'autre, on trouve l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation¹⁹, la structure des inégalités²⁰, les écarts de compétences associés au niveau d'industrialisation, la discrimination entre

¹⁶ Miles Corak, « Inequality from generation to generation: the United States in comparison », dans *The Economics of Inequality, Poverty, and Discrimination in the 21st Century*, Robert Rycroft, ed. (ABC-CLIO, à paraître).

¹⁷ Dan Andrews et Andrew Leigh, « More inequality, less social mobility », *Applied Economics Letters*, vol. 16, n° 15 (2009).

¹⁸ Voir Christopher E. Dunn, « The intergenerational transmission of lifetime earnings: evidence from Brazil », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 7, n° 2 (2007); Javier I. Nunez et Leslie Miranda, « Intergenerational income mobility in a less developed, high-inequality context: the case of Chile », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 10, n° 1 (2010); Nathan Grawe, « Intergenerational mobility for whom? The experience of high- and low-earning sons in international perspective », dans *Generational Income Mobility in North America and Europe*, Miles Corak, ed. (Cambridge, United Kingdom, Cambridge University Press, 2004); et Florencia Torche et Carlos Costa-Ribeiro, « Parental wealth and children's outcomes over the life-course in Brazil: a propensity score matching analysis », *Research in Social Stratification and Mobility*, vol. 30, n° 1 (2012).

¹⁹ Tom Hertz *et al.*, « The inheritance of educational inequality: international comparisons and fifty-year trends », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, vol. 7, n° 2 (2007).

²⁰ Anna Cristina d'Addio, « Intergenerational transmission of disadvantage: mobility or immobility across generations? A review of the evidence for OECD countries », documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 52 (Paris, OCDE, 2007).

les groupes et les différences de politiques publiques, particulièrement en termes d'investissement dans l'enfance²¹.

23. L'importance et la durabilité des inégalités entre groupes sont des facteurs de la mobilité intergénérationnelle. Ayant moins facilement accès à l'éducation, les populations les plus pauvres et les plus marginalisées ont moins de chances d'améliorer leur situation socioéconomique, ce qui montre bien qu'il faut leur apporter un soutien supplémentaire. Par exemple, la mobilité socioéconomique est nettement plus élevée en ville qu'à la campagne. Une étude sur la mobilité intergénérationnelle menée en Inde²² en matière d'éducation a montré qu'elle était bien plus basse pour les groupes défavorisés et marginalisés. En Afrique du Sud, une étude²³ a montré que la mobilité intergénérationnelle des Africains noirs était moindre que celle des Africains blancs et que les groupes les plus pauvres connaissaient les niveaux de mobilité intergénérationnelle les plus bas.

24. On peut lutter contre la transmission intergénérationnelle des handicaps sociaux et de la pauvreté et des inégalités qui en découlent en améliorant l'accès à l'éducation, en luttant contre les discriminations, en investissant dans les soins de santé et l'éducation pendant la petite enfance et en élargissant les possibilités d'emploi. On peut ouvrir de nouveaux horizons aux enfants défavorisés en dissociant dès la petite enfance les handicaps sociaux de la situation économique par la réduction ou l'élimination des frais de santé et des coûts de l'éducation et en améliorant l'infrastructure et l'assainissement. Il est établi que les investissements gouvernementaux dans les programmes d'aide à l'enfance augmentent les chances qu'ont les enfants d'améliorer leur situation.

25. Pour que les jeunes aient la chance d'accéder à un emploi, il est essentiel qu'ils puissent acquérir les compétences recherchées par les employeurs grâce à l'éducation et à la formation; il est aussi essentiel que ceux qui ont acquis ces compétences en soient récompensés. Les politiques de soutien à l'emploi décent sont déterminantes pour améliorer la mobilité intergénérationnelle. Les politiques devraient encourager l'accès à l'emploi fondé sur le mérite et réduire le rôle des relations, de la discrimination et du népotisme.

26. Les inégalités affaiblissent aussi la cohésion sociale, particulièrement là où les gens se rendent compte que des avantages ont été injustement octroyés. Lorsqu'elles sont perçues comme injustes et excessives, les inégalités peuvent déboucher sur des manifestations et des troubles sociaux, comme ceux qui ont éclaté ces dernières années partout dans le monde. Partout, il existe une corrélation entre le niveau des inégalités de revenu et le taux d'homicides; une étude menée dans 33 pays a montré que le niveau de confiance, moindre dans les sociétés inégalitaires, était une variable importante du taux d'homicides²⁴. Une étude menée aux États-Unis a

²¹ Miles Corak, Lori J. Curtis et Shelley Phipps, « Economic mobility, family background, and the well-being of children in the United States and Canada », dans *Persistence, Privilege, and Parenting: The Comparative Study of Intergenerational Mobility*, Timothy M. Smeeding, Robert Erikson et Markus Jäntti, eds. (New York, Russell Sage Foundation, 2011).

²² Jhilam Ray et Rajarshi Majumder, « Educational and occupational mobility across generations in India: social and regional dimensions » (University Library of Munich, 2010).

²³ Alain-Désiré Nimubona et Désiré Vencatachellum, « Intergenerational education mobility of black and white South Africans », *Journal of Population Economics*, vol. 20, n° 1 (février 2007).

²⁴ Frank J. Elgar et Nicole Aitken, « Income inequality, trust and homicide in 33 countries », *The European Journal of Public Health*, vol. 21, n° 2 (avril 2011).

montré que la cohésion sociale, définie comme la confiance sociale et l'appartenance à un groupe, restait un facteur important d'évaluation lors des contrôles effectués à l'occasion d'achats d'armes à feu²⁵. L'Europe connaît une augmentation du nombre de suicides liée à l'aggravation des inégalités et à la crise financière²⁶.

27. Des recherches récentes, faites à l'aide de techniques d'analyse spatiale, montrent que les plus riches et les plus pauvres des sociétés hautement inégalitaires sont plus souvent impliqués dans des conflits violents que ceux dont le patrimoine se rapproche de la moyenne nationale. En outre, elles ont montré que les inégalités horizontales qui existent entre les groupes ethniques ou les États politiquement concernés favorisent les conflits ethnonationalistes²⁷.

28. Les politiques de redistribution peuvent contribuer à réduire les inégalités. Les pays développés dans lesquels la répartition du revenu est la plus équitable tendent à mener les politiques de redistribution les plus volontaristes, alors que les pays les plus inégalitaires mènent les politiques de redistribution les moins marquées. La fourniture de services sociaux peut aider à préserver la paix et à réduire les mécontentements en améliorant le niveau de vie des plus défavorisés et l'intégration sociale qui en découle. L'accès de tous aux services sociaux peut renforcer la cohésion et la paix sociales en engendrant l'adhésion des laissés pour compte et en réduisant les inégalités. Des statistiques internationales ont récemment montré qu'une augmentation des investissements gouvernementaux dans l'éducation, les services de santé et la sécurité sociale entraînait une diminution importante de la probabilité qu'un conflit social n'éclate²⁸. Une étude menée dans des villes chinoises a montré que moins les populations avaient accès aux services sociaux, plus le mécontentement social était important et que rendre l'accès à ces services universel serait le meilleur moyen de diminuer ce mécontentement²⁹.

29. Dans le rapport de 2012 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, il était relevé que, malgré d'importantes avancées dans de nombreux domaines, les inégalités entravaient le progrès et le ralentissaient dans des secteurs clefs. Par exemple, si la proportion des populations d'Afrique subsaharienne ayant accès à l'eau potable est passée de 49 % en 1990 à 61 % en 2010, cette amélioration est variable en fonction des revenus. Une analyse des données concernant 35 pays d'Afrique subsaharienne a montré que l'accès à l'eau potable va de 94 % pour les 20 % les plus riches, qui vivaient en zone urbaine, à 34 % pour les 20 % les plus pauvres, qui vivaient en zone rurale. En outre, tandis que le taux d'accès à l'eau potable des habitants des villes les plus aisés approchait celui des régions les plus

²⁵ B. P. Kennedy *et al.*, « Social capital, income inequality, and firearm violent crime », *Social Science & Medicine*, vol. 47, n° 1 (juillet 1998).

²⁶ Voir Ariana Eunjung Cha, « “Economic suicides” shake Europe as financial crisis takes toll on mental health », *Washington Post*, 14 août 2012.

²⁷ Lars-Erik Cederman, Nils B. Weidmann et Kristian Skrede Gleditsch, « Horizontal inequalities and ethnonationalist civil war: a global comparison », *American Political Science Review*, vol. 105, n° 3 (août 2011).

²⁸ Zeynep Taydas et Dursun Peksen, « Can States buy peace? Social welfare spending and civil conflicts », *Journal of Peace Research*, vol. 49, n° 2 (2012).

²⁹ Lina Song et Simon Appleton, « Inequality and instability: an empirical investigation into social discontent in urban China », University of Nottingham Research Paper, n° 2006/45 (2006).

développées du monde, celui des habitants des villes les plus pauvres était comparable à celui de l'ensemble des régions en développement³⁰.

V. Examen de la question des inégalités dans le cadre des Nations Unies

30. Depuis le dernier débat sur le nouvel ordre mondial privilégiant l'humain en 2010, plusieurs conférences des Nations Unies et autres organes, ainsi que le système des Nations Unies lui-même, ont contribué aux travaux de recherche et au dialogue portant sur la question de l'aggravation des inégalités et ont contribué à lui donner une place importante dans l'action mondiale en faveur du développement. Le document final de la récente Conférence des Nations Unies sur le développement durable a souligné le fait que le développement durable passe par la réduction des inégalités.

31. Dans le cadre de son examen ministériel annuel, le Conseil économique et social a défini des modèles de croissance économique qui favorisent la création d'emplois et qui sont durables, équitables et bénéfiques à tous. La Conférence internationale du Travail a renforcé le consensus sur la protection sociale en adoptant une nouvelle norme internationale relative à la garantie d'une protection sociale minimale pour tous. Ces contributions et d'autres sont examinées ci-après.

1. Conférence des Nations Unies sur le développement durable et objectifs en matière de développement durable

32. Ces dernières années, la réduction des inégalités est devenue une des priorités de l'action mondiale en faveur du développement. Les chefs d'État et de gouvernement, qui se sont réunis à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ont renouvelé leur engagement en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans économique, social et environnemental. Dans le document final de la Conférence intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe), les dirigeants ont réaffirmé que l'élimination de la pauvreté était le plus grand défi auquel le monde devait faire face et un préalable indispensable au développement durable. Ils ont également réaffirmé que pour réaliser le développement durable, il fallait encourager une croissance économique soutenue, partagée et équitable, créer davantage de possibilités pour tous, réduire les inégalités et encourager un développement social équitable pour tous. Ils ont proclamé que les peuples étaient au centre du développement durable et se sont engagés à travailler ensemble en faveur d'une croissance économique durable qui profite à tous, du développement social et de la protection de l'environnement dans l'intérêt de tous.

33. À la Conférence, les dirigeants du monde entier se sont aussi dits conscients de l'importance de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'état de droit au niveau national et au niveau international pour le développement durable, et notamment pour une croissance économique soutenue et partagée. Pour atteindre les objectifs en matière de développement durable, il fallait des institutions efficaces,

³⁰ Objectifs du Millénaire pour le développement : rapport de 2012 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.I.4).

transparentes, responsables et démocratiques. Les participants ont également réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération internationale face aux problèmes qui continuaient d'entraver l'avènement d'un développement durable pour tous, ainsi que la nécessité de promouvoir l'équité sociale.

34. Les inégalités entre les pays ont également occupé une place prépondérante parmi les préoccupations mondiales en matière de développement durable. Dans le document final, les dirigeants du monde entier ont estimé qu'il fallait progresser plus rapidement pour ce qui est de combler l'écart de développement entre pays développés et pays en développement, grâce à une coopération internationale renforcée et à la participation pleine et efficace de tous les pays à la prise de décisions au niveau mondial. Les domaines de coopération internationale recensés étaient les finances, la dette, le commerce et les transferts de technologie, l'innovation et la création d'entreprises, le renforcement des capacités, la transparence et le respect du principe de responsabilité.

35. Dans le même document, les inégalités ont été aussi abordées sous l'angle du travail. Les dirigeants se sont dits conscients du fait que la subsistance de nombreuses personnes, notamment les pauvres, est directement tributaire des écosystèmes et que, afin de mieux répondre à leurs besoins et d'encourager l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et des écosystèmes, il était indispensable de créer des emplois décents et suffisamment rémunérateurs pour réduire les disparités de revenus.

36. L'intégration sociale a aussi figuré en bonne place dans le document final. Il y est souligné que le développement durable doit bénéficier à tous et être centré sur l'individu et qu'une large participation du public est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable pour le bien de tous, y compris les jeunes et les enfants, les peuples autochtones, les femmes, les personnes âgées et les handicapés.

2. Examen ministériel annuel du Conseil économique et social

37. L'examen ministériel annuel de 2012, tenu au cours du débat de haut niveau de la session de fond de 2012 du Conseil économique et social au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, avait pour thème « Promotion de la capacité de production, de l'emploi et du travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». La promotion du travail décent et de la capacité de production est déterminante pour l'élimination de la pauvreté, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le développement équitable, partagé et durable. La crise économique et financière mondiale a aggravé les problèmes qui entravaient la promotion du plein emploi et de l'emploi décent dans les pays en développement et les pays développés. L'examen ministériel annuel de 2012 a donc été pour le Conseil l'occasion de présenter des modèles de croissance économique qui favorisent la création d'emplois, sont durables, équitables et bénéfiques à tous et peuvent être adaptés aux besoins particuliers des pays, et de promouvoir la protection sociale et les droits au travail.

38. Dans la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau, il est souligné qu'il est nécessaire de promouvoir une croissance soutenue, partagée et équitable pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement et favoriser le développement durable mais qu'il ne faut pas en rester là, sachant que la croissance devrait permettre à tous, y compris les pauvres, de tirer parti des débouchés économiques et devrait créer des emplois et des sources de revenus et aller de pair avec ces politiques sociales efficaces. L'accent est mis sur la nécessité non seulement d'apporter une protection sociale à tous les membres de la société mais aussi d'encourager la croissance, la résilience, la justice sociale et la cohésion, y compris pour ceux qui ne sont pas employés dans l'économie formelle.

39. Des réunions régionales ont été tenues dans le cadre des activités préparatoires de l'examen ministériel annuel³¹. C'est ainsi qu'une réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été tenue à Montevideo le 27 avril 2012 sur le thème « Productivité, emploi et protection sociale ». Elle a donné lieu notamment à la recommandation selon laquelle pour faire face aux problèmes régionaux en matière d'emploi, il faudrait établir une protection sociale minimale, laquelle permettrait de réduire les inégalités.

3. Action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015

40. Comme suite à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 65/1 de l'Assemblée générale), le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : options pour une croissance durable et partagée et enjeux de l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 » (A/66/126), a indiqué que la réduction des inégalités occupait une place centrale dans la Déclaration du Millénaire mais n'avait pas reçu suffisamment d'attention. Il a précisé que la réduction des inégalités entre les sexes, les lieux, les groupes ethniques et les groupes de revenus devait être l'une des préoccupations centrales de tout programme de développement partagé et que le cadre de développement de l'après-2015 devrait envisager de mettre en place des mécanismes efficaces pour réduire les inégalités.

4. Initiative pour un socle de protection sociale

41. L'Initiative pour un socle de protection sociale, lancée en 2009 comme une initiative conjointe des organismes des Nations Unies en réponse aux crises, prône la reconnaissance de la protection sociale comme moyen de réduire la pauvreté et les inégalités. En reliant les questions de sécurité sociale, d'emploi, de santé, d'éducation, de nutrition, de logement et d'assainissement, les systèmes nationaux de protection sociale minimale ont permis de progresser plus vite dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Diverses études ont démontré que tous les pays, quelle que soit leur situation économique, ont les moyens de poser un socle minimal de transferts sociaux, bien que les pays les moins avancés puissent avoir besoin au début de l'aide de la communauté des donateurs.

42. Le développement des systèmes de protection sociale a permis à divers pays, aussi bien des pays en développement que des pays développés, de réduire l'inégalité et la pauvreté. En juin 2012, la Conférence internationale du Travail a adopté une nouvelle norme internationale appelant à l'établissement d'une

³¹ Pour en savoir plus sur l'issue des réunions régionales, voir www.un.org/fr/ecosoc/newfunct/amrregional2012.shtml.

protection sociale minimale pour tous par la promotion des soins de santé et de la sécurité du revenu. Dans la recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale, la Conférence générale de l'OIT a reconnu l'importance de la sécurité sociale dans la réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale et le rôle stabilisateur des systèmes de sécurité sociale en période de crise. La recommandation contenait des conseils adressés aux États sur l'établissement et le maintien des socles de protection sociale, qui sont un élément fondamental des systèmes nationaux de sécurité sociale.

5. Travaux de recherche des organismes des Nations Unies

43. De nombreux organismes et partenaires des Nations Unies se sont intéressés à l'aggravation des inégalités et y ont consacré des études analytiques et empiriques. Les principales contributions dans ce domaine sont décrites brièvement ci-après.

44. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a consacré l'édition 2012 de sa publication phare *Rapport sur le commerce et le développement* aux politiques favorisant une croissance partagée et équilibrée.

45. Le *Rapport sur le travail dans le monde de 2008* portait sur les inégalités de revenu à l'heure de la mondialisation. Comme suite à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Directeur général de l'OIT a présenté un rapport sur l'égalité au travail à la Conférence internationale du Travail en 2011.

46. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a inclus l'étude des politiques sociales favorisant un développement durable et partagé dans son programme de travail et a publié en 2010 son rapport phare *Combattre la pauvreté et l'inégalité*. Dans ce rapport, l'Institut a cherché à expliquer pourquoi des personnes étaient pauvres et pourquoi les inégalités existaient, ainsi que ce qui pouvait être fait pour redresser ces injustices.

47. Outre la diffusion de données sur la pauvreté et l'inégalité dans le monde par le biais de son outil d'analyse de la pauvreté en ligne PovcalNet, la Banque mondiale a consacré ses derniers travaux sur l'inégalité des chances. Le nouvel Indice d'égalité des chances permet de comprendre la manière dont la situation personnelle d'un enfant détermine les chances qu'il aura plus tard dans la vie. La Banque mondiale a également consacré deux numéros de son *Rapport sur le développement dans le monde* aux thèmes de l'équité et du développement (2006) et de l'égalité des sexes et du développement (2012).

48. L'Africa Progress Panel a consacré son *Rapport 2012 sur les progrès en Afrique* aux questions de l'emploi, de la justice et de l'équité et a prévenu que l'inégalité risquait de miner la croissance en Afrique.

49. Le *Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous de 2009* de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui analysait les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous, expliquait l'importance de la gouvernance dans l'élimination des inégalités. L'UNESCO a aussi mis au point un indice d'inégalité en matière d'éducation pour tous et a commencé à étudier l'évolution dans le temps des inégalités en matière d'éducation dans les pays.

50. Dans ses travaux et ses études, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) insiste de plus en plus sur la nécessité d'éliminer les disparités criantes afin de créer un monde plus équitable pour les enfants. En septembre 2010, il a publié le rapport *Progrès pour les enfants : réaliser les OMD avec équité*, démontrant de manière indiscutable la nécessité d'éliminer les inégalités entre les enfants pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans une autre étude publiée en 2010, l'UNICEF a indiqué que la promotion de la survie et du développement de l'enfant selon le principe de l'équité était le moyen le plus rationnel et le plus rentable de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement concernant la santé des enfants.

51. En août 2012, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a fait paraître un rapport faisant état d'une accentuation de l'écart entre riches et pauvres dans beaucoup de pays d'Amérique latine. Selon le rapport, les 20 % les plus riches de la population gagnent en moyenne 20 fois plus que les 20 % les plus pauvres.

52. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait figurer un indice de développement ajusté aux inégalités dans son *Rapport sur le développement humain 2010*. Cet ajustement tient compte du degré d'inégalité dans chaque dimension de l'indice de développement humain. Le PNUD évalue régulièrement les inégalités entre les sexes au moyen de l'indice de développement humain ajusté en fonction des inégalités entre les sexes. Selon le *Rapport sur le développement humain 2005*, les inégalités extrêmes qui existent entre les pays et à l'intérieur des pays sont l'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

53. En 2005, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a publié le *Rapport sur la situation sociale dans le monde* consacré à la crise de l'inégalité. Le deuxième volume sur ce thème doit en principe paraître en 2013.

VI. Conclusions et recommandations

54. **Dans le cadre des efforts visant à réduire la pauvreté et l'inégalité et à réaliser un développement social et économique partagé, il faudrait chercher à promouvoir la participation et la responsabilisation de tous les membres de la société.** Les gouvernements devraient s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité, de la discrimination et de l'exclusion, et prendre des mesures pour donner à la population – en particulier les groupes sociaux défavorisés – les moyens de participer à la prise de décisions.

55. L'emploi productif et décent permet de réduire la pauvreté et l'inégalité et de réaliser une croissance partagée, équitable et soutenue. Les politiques macroéconomiques et sociales devraient être axées sur la création d'emplois productifs et décents. **Les gouvernements devraient, selon la situation de chaque pays, investir des ressources supplémentaires dans la création d'emplois pour les groupes sociaux marginalisés et ceux se trouvant au plus bas de l'échelle de revenus qui sont touchés de manière disproportionnée par le manque d'emplois productifs et décents.**

56. Les politiques fiscales progressives peuvent contribuer beaucoup à la réduction de l'inégalité et de la pauvreté. **Les gouvernements devraient envisager**

d’instaurer en même temps des impôts sur le revenu progressifs et des transferts hautement redistributifs pour réduire les inégalités de revenus et leurs effets sur le développement social. Les politiques qui favorisent l’accès des pauvres et de ceux qui se trouvent au plus bas de l’échelle de revenus au financement contribueraient à l’accroissement de la mobilité économique et à la réduction des inégalités. **Les gouvernements devraient envisager d’élargir l’accès au financement à tous, notamment en soutenant les institutions qui promeuvent les prêts en faveur des pauvres afin d’améliorer la répartition du revenu.**

57. Sachant qu’il importe, pour réduire la pauvreté et l’inégalité, d’offrir une protection sociale à tous, **les gouvernements devraient envisager d’instaurer un programme de protection sociale minimale ou d’étendre la portée des programmes de protection sociale existants.** Ces programmes permettraient de réaliser une croissance économique plus équitable et mieux partagée. Les stratégies nationales d’extension de la sécurité sociale, notamment la création d’un socle de protection sociale, devraient être poursuivies afin d’aider à la réalisation du droit à la sécurité sociale et devraient garantir une sécurité de revenu minimale et l’accès effectif aux soins de santé pour tous, en particulier les groupes sociaux défavorisés.

58. Au niveau international, une mondialisation juste et équitable suppose un environnement international favorable à la croissance et au développement partagés dans les pays en développement. Il conviendrait de soutenir le renforcement des capacités de ces pays pour les aider à tirer parti des possibilités qu’offre la mondialisation et à gérer les facteurs de risque et d’instabilité. **Étant donné les effets qu’une mondialisation gouvernée par la finance a sur l’inégalité, une haute priorité devrait être donnée à la réglementation et à la réforme de l’architecture financière internationale.** De plus, l’absence de progrès dans l’achèvement du Cycle de négociations commerciales de Doha axé sur le développement continue de faire obstacle à la création d’un système commercial équitable. **Il faut d’urgence conclure le Cycle de Doha pour parvenir à des résultats favorables aux pays en développement.**

59. Il est indispensable d’accroître la productivité agricole pour améliorer la répartition du revenu dans les pays en développement. **Il faudrait donc maintenir l’investissement dans l’agriculture, en privilégiant les petits exploitants, pour promouvoir la croissance dynamique du secteur agricole.** Il faudrait en même temps améliorer l’accès aux marchés établis.

60. **Il faudrait peut-être envisager d’inscrire en permanence à l’ordre du jour de l’Assemblée générale un point intitulé « Responsabilisation des populations et des pays aux fins de réduction de la pauvreté et de l’inégalité ».** Cela favoriserait l’adoption de politiques cohérentes et complémentaires, leur prise en compte dans les activités des organismes et programmes des Nations Unies et l’intégration effective des trois piliers du développement durable. **La réduction de l’inégalité devrait être une préoccupation essentielle durant le processus consultatif sur l’établissement d’un programme de développement pour l’après-2015. Il faudrait envisager des outils et des mécanismes permettant d’évaluer et de suivre l’incidence des politiques sociales et économiques sur l’inégalité.**